


# Compte rendu

*« Comment intégrer au mieux un projet éolien  
sur notre territoire ? »  
- 10 septembre 2018*

		<b>Compte-rendu</b> <b>Atelier de concertation du 10/09/2018</b> <i>Saint-Loup-Sur-Cher (41)</i>		<b>23/10/2018</b>
De :	Résonances CFP	A :	Participants	
Objet :	<b>Projet éolien de Saint-Loup-Sur-Cher (41)</b> <i>Atelier de concertation n°3</i>			

## 1ere PARTIE : INTRODUCTION

### Présents (trente-cinq personnes environ)

**Habitants des communes de Saint-Loup-Sur-Cher et les communes limitrophes : La Chapelle-Montmartin, Saint-Julien-sur-Cher, Langon-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Maray et Anjouin.**

**EPURON** : Maxime FLORIOT – Chef de projets et Responsable du projet de Saint-Loup-Sur-Cher ; Lilian TRONCHE – Chef de projets ; Solène d'INCA – Chef de projets et Matthieu DELPLA – Assistant chef de projets.

**Résonances CFP** : Dominique DRUGE – Facilitateur ; Delphine CLAUX – Experte en Energies Renouvelables.

### Contexte

La société **EPURON** a confié la conception et l'animation de la concertation à la société **Résonances CFP** pour son approche innovante de la concertation avec la mise en place de trois ateliers pendant la phase d'étude du projet, dont deux lors de la période de concertation. Après avoir animé deux ateliers de concertation qui se sont déroulés le 15 mai 2018 et le 28 juin 2018, un troisième atelier de concertation s'est tenu le 10 septembre 2018 à la salle des fêtes de Saint-Loup-Sur-Cher et qui est l'objet de ce compte-rendu.

Ce troisième atelier a été animé par *Delphine Claux* et *Dominique Druge*.

Les habitants et élus de Saint-Loup-Sur-Cher ont été avertis par flyer dans leur boîte aux lettres une quinzaine de jours avant l'atelier. Les habitants des communes limitrophes ont également été conviés par un flyer dans leur boîte aux lettres, il s'agit des habitants de Châtres-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Maray, Langon, Saint-Julien-sur-Cher et La-Chapelle-Montmartin.

Les élus des communes voisines ainsi que les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, riverains immédiats ont reçu un courrier d'invitation.

Pour des questions de meilleure organisation, le flyer invitait les participants à s'inscrire à l'avance à l'atelier. Dans la pratique, quatre personnes se sont inscrites et 36 personnes se sont présentées, à l'atelier. Elles ont toutes été acceptées et ont pris part à l'atelier.

Lors de cet atelier, les participants ont répondu à la question suivante :

### **Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?**

## **2eme PARTIE : CONTENU DE L'ATELIER**

### **Bilan de la concertation – 1<sup>er</sup> temps de l'atelier**

Tout d'abord, il a été fait un bilan du deuxième atelier de concertation. Les participants sont remerciés pour ce travail réalisé en atelier. Ainsi, il a été retenu les éléments suivants, partagés par tout le groupe :

- Choix des éoliennes de plus petite taille (rappel : deux choix avaient été proposés - 150 m ou 180 m bout de pale) ;
- Privilégier la « petite zone au sud » permettant un éloignement maximal par rapport au bourg de Saint-Loup.

Et avec des spécificités selon les groupes, notamment :

- Le nombre d'éoliennes a évolué entre 3 et 11 machines – certaines personnes à l'intérieur des groupes ne voulaient pas d'éoliennes ;
- La distance aux habitations : certains souhaitaient une distance d'éloignement équitable entre les habitations et les éoliennes et pour d'autre, non.

### **Travail sur le thème – 2ème temps de l'atelier**

#### **Présentation**

Le parc éolien a d'un côté, un impact sur le territoire et de l'autre, il apporte à la collectivité au travers notamment des mesures d'accompagnement. L'objectif de cet atelier est que les participants proposent des pistes de mesures d'accompagnement adaptées au territoire.

Comme point de départ à leur réflexion, les participants disposaient de deux supports :

#### ① **Des photomontages,**

Un jeu de six photomontages était affiché dans la salle. Chaque photomontage était constitué de deux photos panoramiques présentant, pour la première, le paysage à nu, sans modélisation du projet et pour la seconde, le même paysage avec les implantations des éoliennes.

Ces panoramas et photomontages avaient été réalisés à partir de prises de vue faites depuis les bourgs et points de vue clefs environnant le projet :

- Depuis la route entre Mennetou-sur-Cher et Saint-Loup ;
- Depuis la sortie Nord d'Anjouin ;
- Depuis le prieuré Grandmont entre Genouilly et Maray ;
- Depuis l'entrée Ouest de Langon ;
- Depuis l'entrée Sud-Ouest de Dun-Le-Poëlier ;
- Depuis la sortie Sud du bourg de Saint-Loup.

Chaque point de vue se voyait illustré par trois types de photos :

- Une photo panoramique vierge d'environ 1m 50 de long représentant le territoire actuel - correspondant un angle de 120° ;
- La même photo panoramique avec les éoliennes simulées (photomontage) ;
- Enfin, le même photomontage avec un angle de 60° simulant le champ de vision humaine.

② Un diaporama présentant les éléments suivants :

- Que faut-il retenir du dernier atelier ?
  - Bilan de la concertation du dernier atelier présenté ci-dessus ;
- A quelle phase du projet en est-on ?
  - Rappel du planning du projet ;
- Quelle est l'implantation retenue pour les éoliennes ?
  - Comment les éléments apportés par les participants lors de l'atelier précédent ont été pris en compte dans le projet et si non, pourquoi ;
  - Présentation du projet final ;
- Comment percevra-t-on le parc éolien ?
  - ✓ Carte présentant les 6 points de vue choisis ;
  - ✓ Présentation des photomontages selon les différents angles (vision panoramique et vision de l'œil humain) ;
- Quelles sont les apports du projet pour le territoire ?
  - ✓ Réponse à la consommation électrique, limitation de CO2 ; source de recette fiscale, montant investi local ;
  - ✓ Des exemples de mesures d'accompagnement sont donnés oralement issus de nos retours d'expérience d'ateliers comparables.

Les participants sont encouragés à réfléchir à des mesures d'accompagnement du projet adaptées à leur territoire, à les hiérarchiser par pertinence et à réfléchir également à l'échelle des territoires limitrophes. Ces éléments sont retranscrits ci-après.

### Déroulement de la réunion

Lors de la présentation, plusieurs échanges ont eu lieu avec le groupe. Ils sont ainsi présentés dans les paragraphes suivants.

- Impact visuel

Il est expliqué que lors de la précédente concertation, l'ensemble des participants du deuxième atelier ont fait le choix des plus petites éoliennes proposées par la société **EPURON** (le choix proposé étant de 150 m ou de 180 m bout de pale). Un participant intervient pour dire qu'il n'a pas retenu des éoliennes de 150 m par choix mais uniquement parce qu'elles étaient les plus basses proposées par la société **EPURON**. Il explique que son choix se porterait sur des éoliennes moins hautes.

La présentation se poursuit en expliquant que la hauteur retenue serait certainement de 165 m bout de pale. Le même participant compare alors la hauteur des éoliennes projetées avec le mât de mesure des données de vent qui est de 101 m de haut.

La présentation se poursuit et les photomontages sont présentées. Plusieurs habitants expriment leur incompréhension face aux points de vue choisis. Ils demandent pourquoi les photomontages sont réalisés depuis Mennetou-sur-Cher et non depuis Saint-Loup-sur-Cher

ou Saint-Julien-sur-Cher, communes qui seront en prise directe avec le parc. Maxime FLORIOT intervient pour expliquer que, du centre des bourgs, de nombreux obstacles visuels limitent les vues sur le parc (bâti, végétation). Plusieurs photomontages supplémentaires sont demandés par les habitants. Maxime FLORIOT propose de les réaliser et de les intégrer à ce compte-rendu. Un participant fait remarquer que les photos initiales sont réalisées en contrebas ou dans des « *cuvettes* » et non « *depuis le plateau de Mennetou où les gens habitent* » et qu'il est évident que les éoliennes n'apparaissent pas de ces points de vue.

Un photomontage est alors présenté, illustrant que les éoliennes sont visibles.

- Cas particulier de l'écurie des Carabias

Un participant intervient alors et explique que c'est la première fois qu'il est convié aux ateliers de concertation et qu'il n'avait pas connaissance du projet jusqu'alors. Il a acheté une propriété sur les Carabias et estime qu'il n'aurait pas fait cet investissement en ayant connaissance du projet.

Un autre participant interpelle le groupe : « *j'aimerais leur demander si c'est la vue des éoliennes qui les dérange ou l'écologie ?* ». Le propriétaire des Carabias explique alors que cet achat est lié à son activité professionnelle. Il est désormais propriétaire d'une écurie et souhaite y accueillir les chevaux de particuliers. L'écurie / la propriété est située à moins de 800 mètres d'une éolienne, et le participant craint que les chevaux aient peur des éoliennes.

Delphine CLAUX répond que les chevaux pourraient s'habituer aux machines, ce à quoi le participant répond « *mais les propriétaires [de chevaux] eux ne s'habitueront pas* ». Il estime qu'il ne pourra pas vivre de son activité. Plusieurs participants sont touchés par sa situation : « *Je suis en retraite mais je comprends les gens, vous êtes en train de sacrifier la vie de Monsieur* ».

Il est répondu par d'autres participants que cette écurie attirait peu de clients avant que le projet de parc éolien ne voit le jour, et que les informations étaient disponibles en mairie. Un mât de mesure de 100 mètres est également visible sur la zone d'étude et un panneau d'information explique le projet, à son pied.

- Intérêt énergétique

Un participant intervient ensuite pour dire que les éoliennes ne représentent pas une énergie d'avenir : « *14 000 éoliennes sont aujourd'hui abandonnées aux Etats-Unis* », « *même les allemands ferment des centrales éoliennes car elles ne sont pas rentables* ». Il estime que les éoliennes ne permettent pas de créer suffisamment d'énergie.

Il est rappelé ici dans le présent compte-rendu que l'Allemagne a installé 6 GW en 2017 contre 1,6 GW en France.

- Aspects financiers

La présentation reprend et présente les avantages financiers du projet dont les mesures d'accompagnement. Les réactions de quelques participants sont assez vives :

- « *Ça s'appelle noyer le poisson.* »
- « *C'est Saint-Loup qui paye, donc qu'est-ce que ça rapporte pour notre commune ?* »
- « *Combien ça va rapporter à Saint-Loup ? Je veux mon pognon.* »

Certains des habitants de Saint-Loup comprennent que les mesures d'accompagnement ne concerneraient que les autres communes limitrophes du projet. Maxime FLORIOT intervient alors pour donner les chiffres du projet. Il explique qu'aujourd'hui, la fiscalité du projet à venir

n'est pas définitive. En tenant compte du prix de rachat de l'électricité actuel, la fiscalité versée à la commune serait de l'ordre d'une dizaine de milliers d'euros par an contre 80 000 € environ pour la Communauté de Communes. En plus de ces montants, au titre des mesures d'accompagnement, 280 000 € seraient dédiés à des projets qui concernent le territoire d'implantation (Saint-Loup, commune d'accueil du projet, et les communes limitrophes) pour les 7 éoliennes projetées (40 000 € par éolienne).

La commune percevrait également le loyer de 3 éoliennes, soit  $3 \times 3 \text{ MW} \times 1\,500 \text{ €} = 13\,500 \text{ €/an}$

L'un des participants intervient alors : « *10 000 € ça ne vaut pas le coup quand je vois que la rentabilité d'un projet éolien est de 30 à 40 %* ». Il souhaite également savoir qui fixe le montant de 40 000 € par éoliennes pour les mesures d'accompagnement.

En réponse à un participant, qui dit ne pas avoir été assez informé sur le projet, un autre participant intervient : « *Moi j'en entends parler depuis 15 ans* ». Le Maire de Saint-Loup-Sur-Cher prend alors la parole et confirme que le sujet d'un projet éolien sur la commune est sur la table depuis 12 ans et qu'il répond aux besoins d'énergie et aux évolutions attendues par la France vis-à-vis des énergies nucléaires. Il est interrompu par un participant puis un autre.

Le Maire reprend, et confirme que les terrains communaux ne sont pas donnés à la société **EPURON**. Cette dernière paye un loyer partagé entre le propriétaire et l'agriculteur pour compenser la gêne sur son activité. « *Le propriétaire, qu'il soit privé ou collectif, ne verse pas un centime pour l'installation du projet : c'est le développeur qui paye.* » Il explique que c'est son souhait de faire émerger un projet éolien sur sa commune depuis 12 ans, mais reconnaît que « *nul n'est censé tout connaître* ».

Concernant la fiscalité, il explique que des indemnités seront versées à la commune de Saint-Loup-Sur-Cher et qu'elles pourront bénéficier aux habitants. Il prend l'exemple d'une commune de l'Indre qui a accueilli un parc éolien de 18 machines, où le Conseil Municipal a décidé d'utiliser les nouvelles retombées fiscales afin de diminuer les impôts de 40 %. « *Je ne vais pas vous dire que l'on fera pareil à Saint-Loup* ». Il rappelle alors les montants des loyers qui seront perçus par la commune (13 500 €/an) viennent s'ajouter aux 10 000 €/an estimés de rentrées fiscales.

Ensuite, il rappelle qu'avec le regroupement des intercommunalités, la Communauté de Communes bénéficiera également de rentrées fiscales grâce au parc éolien de Saint-Loup. « *Cela n'est pas un handicap pour la commune qui supporte le projet car elle est englobée dans la Communauté de Communes.* » Il reconnaît qu'il ne partage pas la création de ces « *usines à gaz* », mais « *il faut regarder la réalité en face et faire avec les outils qu'on a* ». Il rappelle que les montants qui seront versés à la Communauté de Communes pourront en partie entrer dans les fonds de concours destinés à supporter les projets financés par les communes (la Communauté de Communes pourrait prendre en charge jusqu'à 50 % des projets des communes) et que cela concerne donc autant Saint-Loup-Sur-Cher que les communes limitrophes qui sont dans la même Communauté de Communes. Le Maire interpelle alors le propriétaire de l'écurie, qui rappelle sa crainte de ne pas pouvoir vivre de son activité professionnelle.

- Définition des implantations

Une participante intervient alors pour demander si les implantations proposées par la société **EPURON** sont définitives ou si elles pourraient être déplacées pour avoir moins d'impact sur ce propriétaire.

Maxime FLORIOT répond que les implantations sont à ce stade « *grandement engagées* ». Il explique que le projet est à une étape où nous devons connaître les impacts futurs du projet (paysager, environnementaux, acoustiques, etc.) et que les implantations pourraient être amenées à évoluer au regard de ces impacts.

Un participant intervient et demande à quoi sert le second atelier sur la définition des implantations si le chef de projet n'en tient pas compte lors de son implantation définitive. Comme il a été exposé lors de la présentation, l'implantation définie répond à la majorité des conclusions de l'atelier 2.

- Communication des comptes-rendus

Un autre participant intervient pour dire que les informations, notamment les comptes-rendus des ateliers précédents, ne circulent pas suffisamment : « *vous êtes en droit et devoir d'informer les gens* ». Dominique DRUGE intervient alors et précise que lors de l'émargement des participants, il est demandé les adresses mails afin de transmettre le compte-rendu. Certains participants opposent à cette explication leur droit à ne pas avoir Internet, et a demandé un compte-rendu en version papier à leur adresse postale.

- Enjeux environnementaux

Un participant, délégué de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) demande pourquoi le choix des implantations s'est porté sur une Zones de Protection Spéciale (ZPS). Maxime FLORIOT intervient et précise qu'il a connaissance de cette ZPS depuis le début du projet. Des études environnementales sont menées sur une année par des spécialistes indépendants (des oiseaux et des chauves-souris) complétées avec la bibliographie d'associations locales.

Les premiers résultats des études orientent le projet vers la zone Sud. Maxime FLORIOT ajoute que les impacts seront rendus et qu'ensuite, il interrogera sur comment les éviter, les réduire et les compenser s'il n'est pas possible de les éviter.

Deux participants s'interrogent alors, l'un sur un couloir de grues cendrées à proximité du projet, et l'autre sur l'impossibilité de pratiquer des randonnées à cheval dans les bois classés à cause de la présence d'espèces protégées. Il est alors précisé le nom du bureau d'études écologique (Calidris), quels sont les protocoles définis par l'Etat que Calidris doit respecter, et comment les Services de l'Etat contrôle le bon respect des protocoles et des résultats obtenus par le bureau d'études.

Un participant intervient et estime que le discours tenu et les actions menées manipulent les participants. Il considère qu'il a été volontairement fait le choix de ne pas inviter tous les riverains concernés par le projet afin de ne pas soulever d'inquiétudes.

Le Maire de Saint-Loup-Sur-Cher l'interpelle : « *vous êtes en train de mentir* ». Il ajoute que l'information sur les ateliers de concertation était affichée en mairie, des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres et une publication est parue dans la presse locale.



L'assemblée plénière est levée et les participants se regroupent en petits groupes afin de discuter des mesures d'accompagnement. Une dizaine de personnes n'a pas souhaité participer aux ateliers et a quitté la salle.

### Travail réalisé par les sous-groupes

#### ▪ Groupe I :

Le rapporteur explique que le groupe a tout d'abord échangé sur les impacts d'un parc éolien ce qui leur a permis, dans un deuxième temps, de déterminer les mesures proposées ci-après :

- La création de haies pour masquer la vue ;
- Le projet se situe sur une ZPS qui a été définie par la présence d'espèces d'oiseaux dont l'outarde. Toutefois, cette ZPS n'intègre pas les rapaces. Aussi, il s'agit d'étudier les équipements d'effarouchement possible pour ce projet de parc éolien afin de préserver ces espèces et également les individus, toutes espèces confondues, en vol migratoire.
- Au sein du groupe, plusieurs participants ont entendu des chiffres alarmants sur l'immobilier (baisse de 30 à 40 % du prix du bien). L'animateur a relevé durant les petits groupes que les valeurs immobilières dépendent de nombreux facteurs, autre que les éoliennes. Ainsi le groupe a proposé des mesures d'accompagnement suivantes :
  - ✓ Aider les commerces de proximité ;
  - ✓ Aider à la création de chambres d'hôtes dans la Communauté de Communes ;
  - ✓ Réaliser une « *éducation populaire à l'énergie* » qui permettrait de mieux comprendre ce que sont les énergies renouvelables et de sensibiliser les gens à la nécessité de diminuer la consommation électrique.
- Le projet se situe sur une ZPS qui a été définie par la présence d'espèces d'oiseaux dont l'outarde. Toutefois, cette ZPS n'intègre pas les rapaces. Aussi, il s'agit d'étudier les équipements d'effarouchement possible pour ce projet de parc éolien afin de préserver ces espèces et également les individus, toutes espèces confondues, en vol migratoire.

Un participant intervient et explique que la proximité d'éolienne fait chuter la valeur immobilière des maisons. Il est expliqué que la valeur d'un bien immobilier s'établit à partir de nombreux paramètres :

- Certains sont objectifs,

La localisation : en centre bourg ou en périphérie, la proximité des transports en commun ou pas, la surface habitable et le nombre de pièces, l'isolation...

- D'autres sont subjectifs.

L'attachement au bien, la beauté du paysage environnant...

D'autres critères rentrent également en ligne de compte comme la vitalité ou pas du marché local de l'immobilier, la tendance à la baisse ou à la hausse du prix de vente de l'immobilier...

S'agissant de l'implantation d'un parc éolien, l'argument majoritairement mis en avant est celui du paysage, certaines personnes refusant de voir des éoliennes alors que d'autres pas.



Et cette crainte est légitime car la maison représente souvent l'épargne – l'achat - d'une vie et est perçue comme une sécurité financière. Beaucoup d'enjeux affectifs sont attachés à la maison, sa valeur restera toujours sujette à discussion et l'implantation d'un parc éolien à proximité ne sera pas considérée comme un facteur favorable à la vente d'un bien immobilier.

Dans la pratique, l'impact d'un parc éolien sur la valeur de l'immobilier environnant n'est pas facile à évaluer. Il existe peu d'études sur le sujet et la plupart ne sont pas récentes.

L'association Climat Energie Environnement mène une étude dans le Nord-Pas de Calais, étude dite de « Fruges ». Elle analyse les transactions immobilières sur une période de 7 années – 2000 à 2007 – centrées sur la date de mise en service d'un parc, soit 3 ans avant construction du parc, 1 an de chantier et 3 ans en exploitation. L'étude montre que le volume de transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative du prix au m<sup>2</sup> et que le nombre de logements autorisés a également augmenté.

Une étude belge<sup>1</sup> datant de 2006 apporte un autre éclairage sur la dépréciation des biens immobiliers à proximité d'un parc éolien. Elle reconnaît que « l'annonce d'un projet éolien peut avoir un effet dépréciateur à court terme sur la valeur immobilière locale » et constate des effets similaires pour les projets d'infrastructures publiques – autoroutes, lignes hautes tensions, etc. qui « restent limités dans le temps ». En effet, l'étude affirme que lorsque le parc éolien est en fonctionnement, l'immobilier reprend par la suite le cours du marché.

▪ Groupe II :

Le porte-parole du deuxième groupe propose les mesures suivantes :

- Accélérer le projet de vélo-route comme sur le territoire de Langon. Il est précisé que ce projet fait l'objet d'un financement par le Pays ;
- Rénover des aires de camping autour de Saint-Loup car il n'y en a pas sur ce territoire – Favoriser les aires de camping dans la vallée avec la difficulté qu'ils sont souvent localisés en zone inondable (notion de camping temporaire) ;
- Rénover le barrage hydro-électrique à l'arrêt sur la commune de Châtres-Sur-Cher. Les deux projets – parc éolien et barrage – peuvent être complémentaires ;
- Faire bénéficier aux habitants de l'électricité produite par le parc éolien par un prix plus faible que celui du marché actuel. Il est rappelé que la vente de l'électricité est réglementée. Le prix de vente de l'électricité est identique quel que soit l'endroit où les habitants vivent. C'est pourquoi il n'est pas possible de faire un tarif préférentiel lié à ce projet.

Le porte-parole explique ensuite qu'une réflexion a eu lieu sur la façon de développer le commerce. Il est précisé que ce travail est resté au stade de réflexion et qu'aucune proposition n'a été réalisée.

Matthieu DELPLA – animateur de ce groupe – précise quelques éléments :

- Le vélo-route serait plus sous une forme de marguerite afin de permettre d'insérer les territoires environnants ;
- Le souhait de planter des haies afin de favoriser la biodiversité et des écrans de verdure sur le territoire ;

---

<sup>1</sup> Source : Bureau d'expertise Devadder, 2006.

- De réaliser l'entretien du réseau routier secondaire.

- Groupe III :

Le porte-parole du groupe III présente les mesures d'accompagnement envisagées, classées par ordre de priorité – de la plus prioritaire à la moins prioritaire :

- La création d'une piste cyclable le long des voies communales pour accéder au parc éolien. Cela pourra également être un circuit pédestre. L'idée est que ce chemin puisse rejoindre les pistes du Cher en vélo (Châtres/Cher – Villefranche) ;
- La réalisation de travaux d'entretien de l'église – classé au patrimoine historique ;
- L'aménagement de quelques pistes avec un balisage ;
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâti communal ;
- La réalisation de diagnostic énergétique afin d'aider les foyers à diminuer la consommation électrique.

- Groupe IV :

Le porte-parole du quatrième groupe explique que de nombreux échanges ont eu lieu sur les impacts d'un parc éolien : visuel, sonore, activité professionnel... Le groupe n'a relevé que des points négatifs. Aucune mesure d'accompagnement n'a été proposée.

## Synthèse

Les points partagés par plusieurs groupes pour le projet sont :

- **La création d'une piste cyclable** (2 groupes sur 4) qui permettrait de rejoindre les pistes du Cher en Vélo. Ce circuit pourrait faire le tour du parc éolien pour le faire découvrir. Ce circuit pourrait également intégrer plusieurs territoires environnants. Il pourra faire l'objet d'un balisage spécifique ;
- **La création de haie** (2 groupes sur 4) afin de limiter les vues sur le parc et de favoriser la biodiversité ;

De l'ensemble des mesures proposées, nous retenons une volonté de tous les groupes de rendre leur territoire attractif en jouant la carte du tourisme (piste cyclable, camping, création de chambres d'hôte) ou du dynamisme - commerce local (aide aux commerces de proximité).

Il y a également la volonté d'être vigilant à son environnement en limitant les vues sur le projet par la mise en place de haies et en ayant une attention particulière sur l'avifaune – en phase de migration et aux rapaces.

Enfin, il y a une conscience de la maîtrise de la consommation d'énergie en sensibilisant les gens, en étant producteur d'électricité (mise en place de panneau photovoltaïque sur le bâti communal, rénovation du barrage hydro-électrique, diagnostic énergétique).

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : CLOTURE

A la fin de l'atelier, la parole est donnée à chaque participant qui, à tour de rôle, s'exprime brièvement sur ce qu'il retienne de la soirée :

- « *Il y a eu des choses positives de dites – heureusement, il y en a ! Je connais 90 % des personnes qui sont présentes. Je suis né à Saint-Julien et je vis à Saint-Loup. Pour moi, un parc éolien est quelque chose de positif même si pour la vue, ce n'est pas agréable* » ;
- « *Je ne vais pas voir les éoliennes bien que j'habite Saint-Loup, et je suis pour le projet et je trouve que ça ne fait pas de bruit. Mais peut-être que si je les voyais je dirai autres choses.* » ;
- « *On se fait tout un monde de l'éolien mais elles font partie du paysage. On est allé visiter des parcs et on a constaté que ce n'était pas gênant : elles ne font pas de bruit et la gêne visuelle n'est pas importante. J'ai pris ma voiture pour vérifier à quels endroits le mât de mesure était visible et j'en ai déduit que les éoliennes seront surtout visibles à l'Est.* » ;
- « *J'ai trouvé le débat intéressant. Gustave Eiffel a été embêté lors de la construction de sa tour. Aujourd'hui c'est devenu le symbole de la France. Les éoliennes s'intégreront bien dans le paysage* » ;
- « *J'apprécie les échanges que l'on a eu. J'entends ce qui se dit et j'espère que la société EPURON va faire au mieux et contenter tout le monde.* » ;
- « *J'ai apprécié les débats. J'ai toujours voulu habiter loin d'une ligne de train. Aujourd'hui j'habite en face et finalement je me rends compte que c'est moins gênant que le bruit des voitures.* » ;
- « *J'habite Saint-Julien. Pour moi, les chambres d'hôte vont fermer et je ne souhaite pas habiter en face d'éoliennes* » ;
- « *Je ne sais pas comment je vais faire avec ce projet que je découvre* »
- « *J'entends ce qui se dit et j'espère que la société EPURON va faire au mieux et contenter tout le monde.* »
- « *Je suis sceptique. J'ai peur pour mon activité professionnelle.*»,
- « *C'est un projet qui est mené à l'envers. J'ai eu des réponses vagues et évasives. Je me sens manipulé. Mon enjeu est la valeur de ma maison. J'aimerais qu'une photo soit réalisée sur la D51. J'ai peur pour la valeur de ma maison qui va baisser. Votre projet me provoque un grand stress pour moi et ma famille. En fait vous êtes en train de pourrir ma vie.* »
- « *Je suis de Chatre, je vais interroger les personnes chez moi. En Normandie, il y a des éoliennes sur une crête et de chaque côté, les deux personnes sont contentes car elles n'auraient jamais pu avoir leur serre chauffante.* »
- « *Le gouvernement a acté le fait de fermer les centrales thermiques, et il faudra y suppléer. L'éolien répond en partie à cette demande. Je suis pour le projet.* »

- « *Un parc éolien répond à un intérêt collectif. Il faut veiller à accompagner les personnes individuelles qui peuvent être en difficulté par ce projet* »
- « *L'éolien ne remplacera pas le nucléaire mais je suis pour le mix énergétique. Je souhaite féliciter l'équipe présente ce soir qui fait un travail courageux pour engager une concertation démocratique. Tout le monde pourra s'exprimer lors de l'Enquête Publique. L'intérêt collectif prime, même s'il nous apporte parfois des emmerdements.* ».
- « *Avec le Conseil Municipal, nous sommes favorables à l'unanimité. Cela fait 12 ans que nous travaillons sur ce projet !* »
- « *On ne sait plus trop quoi dire. Il faudrait approfondir, cacher les éoliennes et les faire moins hautes.* »
- « *J'habite loin. Je suis venu pour Loir-et-Cher-Nature, je ferai un rapport et le Conseil d'Administration décidera.* »
- « *Aujourd'hui, tout le monde trie. L'éolien c'est de l'écologie et je suis pour l'écologie. On sait détruire une éolienne mais on ne sait pas détruire une centrale nucléaire.* »

La société **EPURON** remercie les participants pour :

- Leur motivation et leur implication dans cet atelier,
- Le partage de leur connaissance du territoire,  
La société **EPURON** indique qu'elle en tiendra compte pour la rédaction de ces mesures. Elle sera vigilante à leur faisabilité.
- la facilité des échanges, chacun s'est exprimé avec sa sensibilité, qu'il soit favorable ou opposé au projet.

La société Résonances indique qu'elle communiquera le compte-rendu aux personnes ayant laissées leurs coordonnées et qu'il sera également disponible en Mairie et sur le site internet d'EPURON à l'adresse : <https://www.epuron.fr/fr/projects/parc-eolien-de-saint-loup-sur-cher>

La société **EPURON** indique qu'elle tiendra au courant les habitants du territoire de la suite du projet et qu'une **visite de parc éolien sera prévue le samedi 17 novembre de 14h à 18h**, dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.